

Rentrée 2008 : se mobiliser pour éviter le pire !

Les dotations horaires globales sont parvenues dans les établissements.

Comme prévu, elles sont largement insuffisantes et se traduiront par :

- Des **suppressions de postes massives** : 63 ETP dans notre département !
- Des **heures sup en nette augmentation** : elles atteignent 10 % dans bon nombre d'établissements !
- **Davantage de collègues à cheval** sur plusieurs établissements,
- **Moins de BMP** à l'année pour les TZR,
- Des classes de **plus en plus chargées**.

Les CA ont à se prononcer en ce moment sur ces DHG. Dans chaque établissement on voit combien il va être difficile de fonctionner l'an prochain.

Dans chaque établissement également, des collègues voient leur situation individuelle se dégrader : poste à cheval ou supprimé. Ce qui était relativement rare il y a quelques années, devient courant et peut maintenant toucher tout un chacun.

Les actions se multiplient, chaque établissement essaie de réagir à sa manière :

- En CA : vote contre la DHG, boycott du CA, motions, contre-propositions, ...
- Pétition pour refuser tout ou partie des heures supplémentaires,
- Courrier et tracts à destination des parents d'élèves et des élus, communiqués de presse.
- ...

Il est temps de fédérer ces mobilisations locales.

La section départementale du SNES-FSU 89 vous appelle à un

RASSEMBLEMENT DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE

MERCREDI 05 MARS A 15 H 00

Pour interpeller notre administration et la mettre face à ses responsabilités.

Il est facile de manipuler des chiffres pour satisfaire aux exigences ministérielles. Mais ce sont à chaque fois des collègues qui sont touchés par les décisions qui sont prises !

Ayons des situations précises à présenter à l'Inspecteur d'Académie.

Que chaque établissement prépare :

- Des protestations sur les conditions de la rentrée prochaine,
- Des prises de paroles,
- Des témoignages de collègues touchés par des mesures de carte scolaire,

Nous demanderons ***audience auprès de l'IA*** afin qu'il reçoive des délégations d'établissements.

Soyons nombreux pour dire que nous ne nous résignons pas à cette situation, pour exiger plus de postes, pour refuser les suppressions de postes !

Lycées Professionnels

Le Bac Pro 3 ans est inadapté à la majorité des publics qui suivent le cursus actuel en 4 ans (2 ans de BEP et 2 ans de baccalauréat professionnel) et sa généralisation serait une lourde erreur, d'autant plus que sa mise en place s'accompagne d'une baisse des capacités d'accueil.

Mais les économies de postes seraient importantes ... 1/4 des postes de PLP pourraient être supprimés !

SNES-FSU
SNEP-FSU
SNUEP-FSU

Refuser le chantage des heures sup !

Refuser de travailler plus pour vivre les copains !

Dans l'académie, **87 postes** sont supprimés pour les transformer en heures sup.

Ainsi on pourra dans certains établissements se trouver dans la situation où **un poste sera supprimé alors que les heures existent !**

Et comme ces heures sup ne sont pas si faciles que ça à caser, le secrétaire général du Recteur n'hésite pas à parler « *d'incidences possibles sur les structures ou les dédoublements en cas d'incapacité de l'établissement à les absorber* ». Bref du chantage !

Prendre 2,3,4 heures sup, c'est montrer au gouvernement que *notre temps de travail peut être encore augmenté*, alors que, dans un même temps, chaque enseignant a vu son nombre de classes et d'élèves fortement accru au cours des dernières années. La nouvelle réduction des horaires disciplinaires qui semble s'annoncer ne peut qu'alourdir encore cette charge de travail.

Prendre des heures sup, c'est aussi *accepter d'être moins bien rémunéré* pour le travail supplémentaire (les HSA étant moins payées que les heures postes) et *renoncer à être revalorisé* pour le temps de service réglementaire.

Organisons le refus collectif

C'est un des enjeux de nos mobilisations : **Il faut obliger le rectorat à rendre des heures postes !**

Dans chaque établissement, il est possible de refuser par équipe disciplinaire ces heures sup, en signant la pétition ci-contre.

Rappel : Une seule heure supplémentaire peut nous être imposée dans notre service (aucune pour les PEGC).

Revalorisation des heures sup ?

Nous venons d'apprendre que la revalorisation des heures supplémentaires serait, pour les enseignants, limitée aux seules HSE, qui seraient augmentées d'un peu moins de 9 %.

Une raison de plus de refuser les HSA !

Exemple de pétition pour refuser les heures sup :

Nous, enseignants soussignés, déclarons refuser les heures supplémentaires, au delà de l'heure imposée, si cela met en fragilité un poste ou si cela conduit à faire un complément de service dans un autre établissement. Nous demandons que le volant d'heures supplémentaires soit transformé en heures poste.

Nom	Discipline	Etablissement	Signature

Et la suite, c'est la mise en œuvre du rapport Pochard ? Revaloriser le métier d'enseignant, qu'ils disaient !

Le rapport Pochard prétend faire un diagnostic et proposer des solutions à la revalorisation du métier d'enseignant. Or les mesures proposées, dans la droite ligne des rapports précédents, ne répondent qu'à l'objectif poursuivi par les réformes gouvernementales de réduction des dépenses publiques.

Le contenu du rapport est une véritable provocation et se situe dans la continuité des attaques que nous avons combattues ces dernières années.

Voici quelques-unes des propositions :

L'annualisation des services.

648 heures annuelles (soit 18 heures sur 36 semaines) à moduler selon l'organisation des enseignements décidés localement, stages ou examens ou jours de formation continue etc... n'entrant pas dans le décompte des 648h !

Concours

La préconisation est d'en finir avec des concours donnant une part trop importante à la qualification disciplinaire (on propose même un recrutement sur une seule épreuve, type leçon). Leur organisation serait régionalisée selon la piste du ministère (concours « nationaux » à affectation régionale).

Bivalence

Retenue principalement pour le collège, elle serait développée par la modification des concours. Des PLP seraient affectés dans les collèges ; de même les professeurs des écoles devraient y trouver une perspective de carrière.

Plus de présence dans l'établissement

Ajouter à l'obligation hebdomadaire en heures d'enseignement un temps de présence (de 4 à 8h) pour effectuer des activités complémentaires.

Evaluation

Conserver la notation mais lui trouver des « bases plus fiables » en la confiant totalement et exclusivement aux chefs d'établissement. » L'inspection pourrait être associée à des « évaluations plus ciblées » (début de carrière, « rendez-vous de carrière, enseignants en difficulté »)

Avancement d'échelon

Par la notation, c'est le chef d'établissement qui décide du rythme d'avancement.

Rémunérations

La revalorisation de nos rémunérations passe donc par l'individualisation et la décision du chef d'établissement. La promotion doit être « conditionnée au mérite, à l'investissement personnel et à la performance ».

Mutations

Aller vers le profilage de tous les postes et à terme confier aux chefs d'établissement le recrutement des équipes pédagogiques.